

## LE COMITE NATIONAL DU DIACONAT



*« Le Comité National du Diaconat (CND) est un organisme d'étude, de consultation et de dialogue institutionnel qui dépend de la Commission épiscopale pour les Ministres ordonnés et les Laïcs en mission ecclésiale (CéMoLeme ) » Article 1 des statuts approuvés au Conseil Permanent des 9-10 mai 2011.*

### A l'origine

Créé par les évêques de France au lendemain du Concile Vatican II, en octobre 1966, le Comité National du Diaconat a été la cheville ouvrière du rétablissement du diaconat permanent en France.

#### *Le Comité a pour rôle :*

- \* d'informer la CéMoLeme sur toutes questions intéressant le diaconat : documents romains, recherches et pratiques en cours dans les diverses provinces de France ou les diocèses des pays étrangers ;*
- \* d'observer la réalité du diaconat permanent en France pour aider à une relecture, spécialement en ce qui concerne l'interpellation, le discernement, la formation des candidats, l'appel au diaconat et les missions des diacres ;*
- \* d'étudier les questions qui surgissent et celles qui lui sont proposées par le président de la CéMoLeme, de réaliser les missions qui pourront lui être confiées ;*
- \* d'apporter aux responsables diocésains une aide et des outils leur permettant de mener à bien leur mission.*

*Le Comité est à la disposition de la Commission et des autres évêques de France ainsi que des responsables diocésains du diaconat et des différents services de la Conférence.*

*Article 2 des statuts approuvés au Conseil Permanent des 9-10 mai 2011.*

### Une instance de l'Église de France

Le Comité National du Diaconat (permanent) est une instance de la Conférence des Evêques de France dépendant de la Commission Episcopale pour les Ministres Ordonnés et les Laïcs en Mission Ecclésiale (CEMOLEME).

Il est au service de l'Eglise de France, et plus particulièrement des évêques et des personnes auxquelles ils ont confié la charge du diaconat permanent dans leurs diocèses. Il ne se substitue pas à la responsabilité propre de chaque évêque concernant les ministres ordonnés dans son diocèse. Le CND n'a évidemment aucune autorité sur les diacres en France.

### Un carrefour de rencontres et de partages

Le Comité National du Diaconat :

- facilite la confrontation et la réflexion sur les pratiques des diocèses (en matière d'interpellation, discernement, formation),
- anime le réseau des diacres et favorise le partage d'expériences,
- communique sur les textes, déclarations, travaux, initiatives relatifs au diaconat permanent
- fait le lien avec les diocèses et réseaux,
- suscite et fait connaître la réflexion théologique sur le diaconat permanent,
- rassemble, diffuse et conserve les acquis fondamentaux,
- suscite et fait connaître la réflexion théologique sur le diaconat permanent,
- rassemble, conserve et diffuse les acquis fondamentaux,

- a un rôle d'observatoire de la réalité du diaconat permanent pour l'évaluer selon différents aspects (pastoral, statistiques...),
- assure le travail et le dialogue avec la Conférence des Evêques de France et le lien avec les autres pays.

### **Un espace de services et d'accompagnements**

Le Comité National du Diaconat met en œuvre :

- des outils d'information (site internet, plaquette, vidéos, clips, revue « Diaconat aujourd'hui »),
- des sessions de formation à l'intention notamment des personnes en responsabilité dans les instances diocésaines du diaconat,
- des interventions dans les diocèses et les provinces à la demande des évêques et des délégués diocésains au diaconat permanent.

Le CND est placé sous l'autorité d'un évêque membre de la CEMOLEME.

Les responsables – un prêtre et un diacre – sont nommés par le Conseil permanent de la Conférence des Evêques. Conformément aux statuts approuvés au conseil permanent des 9 et 10 mai 2011, le C.N.D est aussi composé de cinq diacres, de deux délégués diocésains au diaconat, d'un responsable de formation au diaconat et d'une épouse de diacre, pour un mandat de 3 ans renouvelables une fois.

#### **Composition actuelle du CND**

##### **Bureau**

Evêque président :	Mgr Francis BESTION, évêque de Tulle
Diacre coordinateur :	M. Bernard COLAS (Soissons)
Prêtre modérateur :	P. Patrice BOURSIER (Luçon)
Secrétaire :	M. Gérard GORTHCINSKY (Nanterre)
Représentante des épouses de diacres :	Mme. Geneviève JOVENET (Arras)
Autre membre du bureau :	M. Pierre-Louis LAURENT (Aix et Arles)

##### **Les autres membres du CND**

M. Jacques BECHET (Créteil)	M. Alain PORROT (Langres)
M. Max DUBOIS (Evreux)	

##### **Association Diaconat Aujourd'hui**

Président de l'association:	M. Patrice MAINCENT (diacre, Lille)
Directeur de la publication :	M. Bernard COLAS (diacre, Soissons)
Rédacteur en chef de la revue:	Mme Marie-Françoise MAINCENT (épouse de diacre)
Trésorier :	M. Bruno de THIEULLOY (diacre, Le Mans)

#### **Comité National du Diaconat**

**58 avenue de Breteuil**

**75007 PARIS**

**Tél. 01 72 36 68 16**

**[www.diaconat.catholique.fr](http://www.diaconat.catholique.fr)**

MAJ 1er Janvier 2016